

20 oct 2022 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 20 octobre 2022](#)

Dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi permettant une organisation plus efficace de l'ordre judiciaire.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, porte sur diverses dispositions destinées à garantir un meilleur fonctionnement de l'ordre judiciaire et promouvoir l'attractivité de la magistrature et du personnel judiciaire. L'avant-projet modifie principalement plusieurs dispositions du Code judiciaire, mais également un certain nombre de lois directement liées à l'ordre judiciaire.

Voici les principales modifications introduites par l'avant-projet :

- les stages judiciaires, sélections et nominations
- les indemnités des magistrats et du personnel judiciaire
- l'envoi de courriers recommandés
- le fonctionnement du Collège des cours et tribunaux et du Collège du ministère public
- le fonctionnement des collèges disciplinaires
- le règlement de répartition des affaires
- les dispositions relatives aux cadres juridiques, permettant une interprétation flexible

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire II

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen
Porte-parole (FR)
+32 479 49 69 77
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be